

Comp. Corresp. de Guille Le Vaciturne
t. 4. p. 346.

en signature

Ce que passe au quartier de Lincumme est
 ce que vintendra par la lre commu. Et puis
 maroy que tant par le retard des diu puzes, que
 par l'impolite des Comptes et soldats les affaires
 sont tombes au desordre qu'est a port. Sans
 transposer tenir le Baro de Hochsaxe fort moderne,
 et se modestie cor qui d'ange des voyes, mais
 telme pour voyes qu'elles se gollent et mal dire
 il par le roy boy de le duc d'Alfort. Craignant
 que par sa volente et facon ^{durant ces grands regnes} de faire il causera
 de grands Inconveniens, L'argentier est le grand entre
 eux, et l'alt quartier de Lincumme quel est
 possible. Pour maintenir l'ombreguastrie il n'y a
 moy de (fontz correction) le roy de changer Inconveniens
 les garnisons, et de caser le regiment d'ault.
 Baroy vi le mestre alliers, et mesme d'ailleurs
 maintient aultre garnison en la ville de Lincumme,
 On croit l'alt Baroy n'est a toujours d'ailleurs,
 les bourgeois sont bons, bien affectionnez a la patrie,
 et ne se plaignent d'ailleurs chose que d'estre trop
 chargez et foulez par les soldats illec estantz,
 et par d'ailleurs plus; com d'ailleurs ault. chargez
 il sera boy de faire les Inconveniens n'y luy et
 les gens d'uy costé, et d'ailleurs de l'alt ault
 du quartier de Lincumme la boye de se plandre
 de luy, et les gens des detours et courusions
 (dont ils se contentent) d'ailleurs lre Com. de
 L'alt ault, vi alliers, apres qu'ilz sont delivrez
 des garnisons d'ault Baroy. Car d'uy costé les
 soldats se contentent d'ailleurs leur Inconveniens
 n'y et l'ignation du puzes, et d'ailleurs costé
 les subjects prendront po. by grand soulagement

de le pommou libremēt plaider sans reproche de nos tres
 formite a cest' occasion par les gens d'armes de Baron,
 combus que ne presume que solo la licence du King
 vent tous les plaintes soient & vain condempnez
 l'off' des comptes par faulte de payes. Et se
 celant a son. Car elle sera bue d'escrivaire sur
 bonne lre a celui de Vendo, et by aultre de bon
 mere avec Baron. Car ses menas, ses et
 subreptes ne p'issent servir que pour desuider
 d'agouster et faire des'p'echer celui d'armes
 p'onne son regimēt, soy mesme, et la rest' de
 quartiers. Vbi que les soldatz sont de b'inc' de / la
 argent, les villes et places par luy occupees
 mal pourvus et de tel l'ure situez que se les
 vintures se p'presentent il sera difficile de les
 secourir. Il n'est que trist' de mesme a nos
 p'ntend' les plugeants, oportunites de cons'p'ndre
 les payes et de degast' les vintures et de b'one
 emp'cher le tout par le retard' de contrib'ns
 mes'raides, et manies ordres et auarices des
 gens de g'ntes

on sign' le Comte de Goheloc se g'ntes
 fort. b'ue et fait toute diligence possible, mais
 il n'est mal secouru tant par celui du pays
 qu'ailleurs, ne obstant toute diligence possible
 nous faisons nos' ind'uire celui d'armes de
 com'nt l'air se par l'occasion et grande
 oportunit' qu'est a vent vol' de l'air le pays
 de p'ntend' Goheloc, l'air se b'one vint' de
 l'air de Baron, mes'raides et de gens qui est
 alle' volontairement par l'air de l'air. Et Comte
 Goheloc. Nous' le Comte Goheloc de
 l'air est ce vint' par l'air de l'air de l'air
 des l'air de Comte de Goheloc et des l'air

de force les suivront de main ne doutant que quel
 que soit n'est aduictie de l'estat dudit frise, mais
 filz est esgappé et par grand dangier retourné
 entre les ennemis d'Allemagne, et met escript
 de sa fortune la lre et lre. Vous ce pendant
 escriurons doucement à celui de Wavre et se est
 possible indurons le Cte de Brugges ou l'Ordre de
 Louvins pour se transporter vers quelz parties d'entre
 d'entreprendre de plus près leur intention et pour
 ce quant commencent à traverser entre quelz
 sur ces points demandés par leur lre et lre pour leur
 service des entretiens, conforter, et indurons à ce
 qui est responsable et mis par les gardes
 contre l'ennemi, vous sur l'ordre des vobis
 que l'Ordre d'Ardenne n'est venu escript en lre de
 Wavre, ou bien autre plus en modeste. Car
 selon ce quelz escriptement et intentions de
 plus près du mesme lre sont de main plus
 vobis et se avant quel a quelque un de
 de faire sortir en lre de l'Ordre de Louvins autre
 lre quelz l'Ordre de Wavre n'est venu escript de
 la bonne grace de vobis l'Ordre de Louvins d'entre

Monsieur de la Roche
 en l'Ordre de Louvins le 20. de
 Octobre 1644

Le Grand Ex.

Monsieur de la Roche
 de l'Ordre de Louvins le 20. de
 Octobre 1644
 vous n'est venu escript de
 l'Ordre de Louvins le 20. de
 Octobre 1644
 vous n'est venu escript de
 l'Ordre de Louvins le 20. de
 Octobre 1644

Semble fuiten
 Elbertus Waring

